

Commune de Quibou
Conseil municipal du 21 février 2024

Le vingt et un février deux-mille vingt-quatre à vingt heures le conseil municipal, légalement convoqué mention faite de l'ordre du jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland COURTEILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roland COURTEILLE, Céline BANCAUD, Roland BOULANGER, Stéphane GERMAIN, Béatrice LEHODEY, Julien COCHET, Julien MOTTIN, Françoise LE CORRE, Annie LEPRINCE, Estelle GLOAGUEN et Evelyne SURVILLE.

Absents : Madame Corinne FERGANT, Messieurs Dominique FAION, Christophe CLERGÉ et Emmanuel POULAIN.

Monsieur Stéphane GERMAIN est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoires pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date de la convocation et de son affichage : 15 février 2024.

N° 8 - 2024 Compte administratif 2023

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2023 et rappelle le résultat 2022 clôturé :

Budget communal

Exercice 2022 à la clôture :

- Investissement : 350 516.56 €
- Fonctionnement : 657 300.72 €

Total : 1 007 817.28 €

Exercice 2023 :

- Investissement : - 12 678.59 €
- Fonctionnement : 106 588.41 €

Total : 93 909.82 €

Exercice 2023 à la clôture :

- Investissement : 337 837.97 €
- Fonctionnement : 763 889.13 €

Total : 1 101 727.10 €

Budget lotissement

Exercice 2022 à la clôture :

- Investissement : - 187 700.13 €

Total : - 187 700.13 €

Exercice 2023 :

- Investissement : - 118 609.18 €

Total : - 118 609.18 €

Exercice 2023 à la clôture :

- Investissement : - 306 309.31 €

Total : - 306 309.31 €

M. le Maire, ordonnateur, se retire de la séance lors du vote du compte administratif.

Le conseil municipal après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2023 approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion provisoire dressé, pour l'exercice 2023, par la Trésorerie de Saint-Lô, visé et certifié par l'ordonnateur et déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, considérant que M. Roland COURTEILLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2023, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes.

N°9 - 2024 Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 (délibération n° 8 de cette séance), statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 et rappelant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<u>CA 2023</u>	Résultat CA 2022	Résultat de l'exercice 2023	Montants pour l'affectation de résultat
Investissement	350 516.56 € €	-12 678.59 €	337 837.97 € €
Fonctionnement	657 300.72 €	106 588.41 €	763 889.13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	763 889.13 €
Report d'investissement (001)	337 837.97 €
Solde disponible comme suit : 002 affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	763 889.13 €

Délibéré par le conseil municipal le 21 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

N° 10 - 2024 Autorisation de mandater en section d'investissement

Afin de mandater des dépenses en section d'investissement engagées avant l'adoption du budget primitif 2024, M. le Maire précise que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L.1612-1 du CGCT modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012- article 37 VD).

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 (hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ») est de 879 043.31 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de mandater à hauteur de 219 760.83 € soit 25% de 879 043,31 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : • Travaux. - EURL Bruno Mazzeri 11 331.20 € (compte 231) - Poisson TP 9 526.60 € € (compte 231) - Marie Toit 18 853.24 € (compte 231) Total = 39 711,04 € • Honoraires. - Atelier d'Architecture de la Touques 1 943,21 € (compte 231) - Cabinet Levillain 3 804.35 € (compte 231) Total = 5 747,56 € Total = 45 458,60 € (inférieur au plafond autorisé de 219 760,83 €).

Le conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire ci-dessus présentées et l'autorise à mandater.

Fait et délibéré à Quibou, les jours, mois et an que susdits, pour extrait conforme. Roland COURTEILLE, maire de QUIBOU

N 11 - 2024 Audit du Syndicat Départemental d'énergie de la Manche

Le SDEM 50, qui a la délégation de la gestion de l'éclairage public de la commune, nous a fait la synthèse de son audit. Le parc éclairage communal est en bon état et ne nécessite pas de changement profond. Nos ampoules sont de faible consommation. Cinq points lumineux seront à changer et quatre bornes de cheminement sont à déposer définitivement. Les trois armoires électriques sont correctes mais devront subir un léger nettoyage.

Le montant des travaux prévisionnel est de 9500 € hors taxes, avec une prise en charge par le Sdem de 2850 € et une participation de la commune de Quibou de 6650 €. Le conseil municipal examine cette proposition et en adopte le principe.

N° 12 - 2024 Point sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal

La baisse des effectifs se confirme sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal. Après discussion avec les services de l'Education Nationale, la fermeture d'une classe est confirmée pour la prochaine rentrée. Cette fermeture aura très certainement lieu sur le site de Carantilly. Le départ de nombreux CM2 n'est en effet pas compensé par les nouvelles inscriptions en maternelle. A ce jour, nous avons enregistré 15 inscriptions.

M le maire propose de réfléchir à l'avenir du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Plusieurs scénarios sont possibles, de l'attentisme à une recherche de solutions sur un bassin d'écoles large. Le conseil juge qu'il est préférable de traiter ce sujet et des groupes de travail vont être formés.

N° 13 - 2024 Convention triennale avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON)

La commune est invitée à poursuivre la lutte contre les frelons asiatiques en renouvelant la convention avec la Fdgdon 50 cette collaboration a permis de détruire de nombreux nids sur la commune. Le coût est de 1 400€ par an.

Le conseil approuve la poursuite de la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

Point sur les routes et sentiers communaux

M Germain propose une réunion le 2 avril pour définir les travaux de voiries 2024 le programme à l'étude pour la voirie : Le Val, La Noraisière, Hôtel Viel, Hôtel Blanchet, Village L'abbé Une opération de curage et débarnage L'éparage et les travaux sur les sentiers par IPEE.

Cellules photovoltaïques

Le projet est de poser des cellules photo voltaïques sur les toits de l'école, la mairie et l'église. La recherche de subventions est en cours auprès de la région, mais aussi de l'Etat et du programme leader. Dans le cadre du projet d'autoconsommation collective, il est également proposé de nous associer avec Antoine Desvages qui va réaliser un investissement et la pose de panneaux pour une surface équivalente à celle de la commune, soit près de 500 m² pour chacun.

L'association Enercoop nous propose un modèle pour la rédaction des statuts de la future association (Personne Morale Organisatrice PMO)

Le conseil est favorable pour poursuivre la mise en route de ce projet

80^{ème} anniversaire du débarquement

M Gloaguen nous présente les projets pour cet événement une exposition photo à l'église, des lectures de témoignages et le 27 juillet une cérémonie patriotique pour célébrer la libération de Quibou.

Point sur les chantiers

Le chantier de rénovation de l'école se poursuit dans le cadre du planning établi. Aucun problème majeur n'a été souligné.

l'ancien local du point lecture a été modifié pour permettre aux enfants d'accéder aux toilettes existantes dans cette partie, sans avoir à traverser la cour pour utiliser les toilettes de l'école. Le changement des fenêtres sud de la cantine est programmé pour les vacances scolaires qui arrivent.

Dossier habitat

M le maire revient sur ce dossier avec de l'actualité :

Pour engager ce travail, l'association des maires de la Manche a décidé de lancer une expérimentation après présentation du projet en conseil d'administration et en assemblée générale. Cette expérimentation aurait lieu dans trois communes, Cherbourg pour le milieu urbain, Gavray pour les pôles intermédiaires et Quibou pour les communes rurales. Dans ce cadre, un contact avec la Scet pour un accompagnement en ingénierie a été pris pour formaliser le projet.

Par ailleurs, autour de l'entreprise Isabelle basée à Quibou, s'est mis en place un groupe d'entreprises spécialisées dans la rénovation (groupement des renovateurs BBC). Ces entreprises sont prêtes à participer à la réflexion.

Enfin, un contact a été pris avec le ministère de la transition écologique, et un rendez-vous doit avoir lieu avec le cabinet du ministre, Christophe Bechu.

N° 14-2024 Délégation du maire

Conformément à la délibération N° 44 du 14 octobre 2020, M. le Maire informe le conseil municipal avoir ordonné les engagements suivants.

Alarmes salle communale Le Boucher 6 503.20 €

Clés passe Lecoufle 66.60 €

Total : 6 569.80 €

Le conseil municipal donne quitus de ces dépenses à M. le Maire.

Questions diverses

- Visite de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture.

Cette visite est prévue le mardi 9 avril 9h30

- Commissaire enquêteur et enquête publique PLUi.

Le cahier de doléances est déposé en mairie.

- Statistiques à la Pintelière.

Depuis que le broyage est effectué à Cavigny les rotations des véhicules ont diminué de 60%

Evolution du nombre de camions accédant au site de la Trans Pintelière							
Année		2023	2023	2023	2023	2024	2024
Mois		février	octobre	novembre	décembre	janvier	février
Réception total	nombre de rotation de camion	126	217	332	224	83	66
dont déchets verts syndiat mixte du Point Fort	nombre de rotation de camion	102	155	274	192	42	51

- Location de la salle municipale.

Le 24 février location pour l'association La cour des miracles soirée techno. Les organisateurs se sont engagés sur la bonne tenue de cette manifestation en informant les riverains les plus proches.

Le calendrier des « tours de garde » a été établi, pour les semaines à venir.

- Nettoyage de la salle polyvalente.

M le maire nous informe de l'engagement de Mme Magali Lemaire qui fera désormais le nettoyage de la salle polyvalente après son utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, M. le Maire clôt la séance à 22h30.